



HAL
open science

Industrialisation, émigration et réinsertion de la main-d'oeuvre qualifiée au Maghreb : le cas de la Tunisie et de l'Algérie

Gildas Simon

► **To cite this version:**

Gildas Simon. Industrialisation, émigration et réinsertion de la main-d'oeuvre qualifiée au Maghreb : le cas de la Tunisie et de l'Algérie. *Hommes & migrations*, 1976, 902, pp.4-14. halshs-01079161

HAL Id: halshs-01079161

<https://shs.hal.science/halshs-01079161>

Submitted on 31 Oct 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

INDUSTRIALISATION, EMIGRATION ET REINSERTION DE LA MAIN-D'OEUVRE QUALIFIEE AU MAGHREB (+) LE CAS DE LA TUNISIE ET DE L'ALGERIE

Gildas SIMON

Attaché de Recherches au CNRS

Les Etats d'Afrique du Nord se sont engagés depuis leur indépendance dans des politiques d'industrialisation dont les caractéristiques varient selon les pays, leurs capacités et les options de leur développement économique. Parmi les nombreux problèmes que pose ce développement industriel (mobilisation des ressources et des énergies, problèmes de financement, de marchés et de débouchés), celui de la main-d'oeuvre, de sa formation et sa qualification n'est pas le moins important, même s'il est moins visible et moins connu.

Parallèlement, des flux migratoires ont conduit des centaines de milliers de travailleurs maghrébins vers les usines européennes où ils constituent aujourd'hui encore une population ouvrière plus nombreuse que celle employée dans les industries maghrébines. Cet important transfert de main-d'oeuvre oblige à poser plusieurs questions :

- tout d'abord, dans quelle mesure, les industries maghrébines, existantes ou naissantes, ont-elles servi de support, de base de départ à l'émigration vers l'Europe. Des enquêtes directes effectuées dans les entreprises tunisiennes permettront d'approfondir cette question,
- inversement, l'expérience professionnelle des travailleurs émigrés peut-elle contribuer au développement industriel d'un pays? C'est poser ainsi la question de la réinsertion économique des émigrés, de ses possibilités et de ses limites. On prendra l'exemple de l'Algérie où ce problème est placé en pleine actualité pour des raisons économiques, tout autant que politique.

I. L'EMIGRATION DANS LES INDUSTRIES MAGHREBINES LE CAS DE LA TUNISIE

1. Une industrialisation fragile et vulnérable.

Malgré des progrès récents (15.000 à 20.000 créations d'emplois industriels en 1974), la Tunisie reste un pays fortement sous-industrialisé avec moins de 10 % de la population active dans les activités industrielles (bâtiment exclus) - 19 % du P.I.B. en 1971. L'infrastructure industrielle reste incomplète et souvent ponctuelle ; la production ne couvre généralement pas les besoins de l'économie nationale, sauf en quelques secteurs (produits pétroliers, engrais). L'industrialisation reste fragile et vulnérable.

Cependant, cette photographie négative de la situation ne doit pas masquer les progrès enregistrés depuis 1956 et dont les caractères portent la marque des différents régimes

⁺ Extrait des "Travaux du Centre d' Etudes et de Recherches Rurales", n° 5,1975, Université de Poitiers.

économiques qui se sont succédés. L'industrialisation s'est développée au cours de deux phases principales :

- la première de 1961 à 1968, s'est effectuée sur l'initiative et sous le contrôle de l'Etat,
- la seconde entamée depuis 1971-72 est caractérisée par le retour à l'initiative privée et le recours aux investissements et aux marchés occidentaux.

Au cours de la première période (1961-68), l'infrastructure industrielle, limitée par la colonisation aux industries extractives et alimentaires s'est élargie avec l'implantation de quelques industries de base : petite unité sidérurgique El Foulad à Menzel-Bourguiba, raffinerie de pétrole de Bizerte, fabrication d'engrais phosphatés à Sfax. Mais c'est dans le domaine des industries de transformation et de biens de consommation que les créations d'emplois ont été le plus nombreuses: constructions mécaniques (par exemple, les Ateliers Mécaniques du Sahel à Sousse), industries textiles à Tunis et dans le Sahel, industries du bois et du papier (usine de cellulose de Kasserine) , industries laitières et conserveries de fruits et légumes. Au total, « sur l'ensemble de la période 1960-69, 38.000 emplois nouveaux ont été créés »¹. Pour une forte part l'effort d'industrialisation a été réalisé par l'Etat dans le cadre de Sociétés Nationales (El Foulad pour la sidérurgie, SOGITEX pour le textile, S.T.I.L. pour l'industrie laitière).

La deuxième phase a débuté quelques années après la crise de 1969 et la volte-face du régime en matière économique. Elle est marquée par la relance des investissements privés qui étaient restés prudemment à l'écart du secteur industriel pendant la période précédente et par l'appel au capitalisme étranger, sur le plan des investissements et du travail. C'est dans l'optique de favoriser le développement des exportations par le biais de la sous-traitance internationale que la loi du 17 avril 1972 accorde à ces entreprises les conditions fiscales les plus favorables.

C'est pourquoi, de nombreux projets industriels, financés par les capitaux privés tunisiens et internationaux se sont concrétisés depuis trois ans, à Tunis (reprise d'établissements textiles par le groupe Prouvost) , à Sfax où les capitaux en partie d'origine oléicole ont été investis dans la création d'usines de plastiques, de mobiliers. Sur le plan public, la principale réalisation est celle du complexe chimique de Gabès financé partiellement par les capitaux français.

Mais cette industrialisation réalisée depuis l'indépendance rencontre de nombreux problèmes :

- gestion déficitaire et rentabilité insuffisante. C'est le cas de la société El Foulad , de l'usine de Kasserine où le gouvernement a été contraint d'imposer des mesures de redressement,
- coûts élevés de fabrication et concurrence des produits importés ou introduits plus ou moins clandestinement par les émigrés en Libye et en Europe (industries textiles et mécaniques),
- dépendance accrue vis-à-vis de l'étranger (capitaux et marchés) et l'on sait que les industries de sous-traitance sont les premières touchées en cas de crise économique internationale.

¹ Groupe Huit : villes et développement en Tunisie, T. I., p. 184, Tourisme et activités du bâtiment exclus.

C'est dans ce contexte général que se place cet autre problème de la jeune industrie tunisienne : le départ vers l'étranger de sa main-d'œuvre qualifiée.

2. Le "soutirage" du personnel qualifié.

L'émigration de la main-d'œuvre appartenant aux entreprises tunisiennes et notamment, le personnel plus ou moins qualifié mais aussi les agents de maîtrise, et même l'encadrement, est un phénomène relativement mal connu sur le plan officiel. La raison en est simple. Ces candidats au départ dissimulent aux services administratifs² leur véritable situation professionnelle³ afin d'éviter les pressions, voire les interdictions des responsables soucieux d'éviter cet exode des compétences et de réserver les emplois à l'étranger à ceux qui en sont dépourvus en Tunisie (chômeurs et jeunes arrivants sur le marché du travail).

Malgré cette incertitude, l'ampleur du soutirage apparaît cependant dans les statistiques officielles. De 1967 à 1973 inclus, 23.000 ouvriers qualifiés et professionnels, 320 cadres et techniciens ont émigré en France, ce qui représente près du tiers du total des travailleurs permanents qui ont été introduits ou régularisés dans ce pays (Source: O.N.I., Paris). Parallèlement les autres pays européens (la R.F.A. et secondairement, les Pays-Bas, la Suisse, la Belgique) ont accueilli 9.000 qualifiés sur 19.000 travailleurs tunisiens (Source : O.T.T.E.F.P.E. Tunis). Leur nombre réel en Libye n'est pas connu en raison de l'importance de l'émigration clandestine mais il n'est certainement pas négligeable. Quoiqu'il en soit, 32.000 qualifiés tunisiens, au moins, ont quitté leur pays pour l'Europe en l'espace de six ans. Leur répartition par branche d'activité à l'arrivée - qui ne coïncide pas exactement avec celle du départ - est environ 45 % dans le Bâtiment T.P. et 25 % dans les industries stricto-sensu-30 % de divers secteurs d'activité (hôtellerie, transport, commerce...). Ce phénomène n'est pas isolé puisque 58.000 ouvriers qualifiés ont émigré de Turquie entre 1965 et 1969 ; leur départ a eu de graves conséquences sur la production de l'industrie textile⁴.

Si une partie de cette main-d'œuvre sort des centres de formation professionnelle tunisiens (F. P. A.) (1.669 stagiaires ont obtenu leur qualification en 1972), il n'est pas douteux que la majorité des qualifiés vient des entreprises tunisiennes, qui sont toutes concernées, touchées par ce phénomène. Cette déclaration faite en mai 1971, par le responsable d'une des plus grandes affaires de travaux publics en témoigne "*la situation est catastrophique*" ... L'ouvrier tunisien doit penser au patrimoine national ... Nous avons envisagé de demander au gouvernement de supprimer les passeports des ouvriers qualifiés"⁵. Le fait a été également noté dans une étude récente sur le foyer industriel de Bizerte-Menzel-Bourguiba⁶. "*Ce phénomène (l'émigration de la main-d'œuvre) n'est pas exclusivement bizertin : il est très caractéristique de l'industrie tunisienne en général. C'est une main-d'œuvre jeune masculine et formée en Tunisie. Elle comporte toutes les catégories professionnelles et en particulier les manœuvres spécialisés et les ouvriers qualifiés*". La principale motivation de l'ouvrier tunisien, candidat à l'émigration est l'attrait de rémunérations quatre à cinq fois plus fortes en Europe qu'en Tunisie ; mais en arrière-plan, il

² L'Office des Travailleurs Tunisiens à l'étranger de la formation professionnelle et de l'Emploi. (O.T.T.E.F.P.E.).

³ Le même phénomène a été constaté en Turquie.

⁴ BENJAHİ (A.) ,Retour et réinsertion des travailleurs migrants dans leurs pays d'origine. Problèmes économiques et sociaux, 15 janvier 1975, nO 1.405, p. 3-9.

⁵ PHILIPPEAUX (J.) , L'évolution de la politique économique en Tunisie Etudes, oct. 1973, pp. 367.

⁶ DLALA (H.) , Conversion et relance de l'industrie dans deux villes du lac de Bizerte: Bizerte et Menzel-Bourguiba Tunis. Mémoire de maîtrise, Géog. 1972.

y a aussi l'espoir - souvent illusoire - d'obtenir à l'extérieur une promotion professionnelle difficilement accessible au sein des entreprises tunisiennes, où l'avancement est souvent bloqué.

La ponction de l'émigration qualifiée a varié dans le temps. La première vague a suivi l'indépendance nationale (1956-1961) lors du repliement en France d'entreprises privées ou publiques créées au cours de la période coloniale. (Par exemple départ en 1961 du tiers des ouvriers de l'arsenal de Menzel-Bourguiba). La deuxième vague est consécutive à l'installation en Tunisie des missions étrangères de recrutement en 1969-1970 (France, R.F.A., Pays-Bas). Dans un climat de pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, les organismes se livrèrent à une véritable concurrence pour obtenir les meilleurs éléments des entreprises nationales qui protestèrent alors vigoureusement auprès des services de la main-d'oeuvre. Ceux-ci essayèrent d'arrêter cette hémorragie mais la pratique de la fausse déclaration par les migrants, leur déqualification volontaire, celle de la régularisation dans les pays d'arrivée enlevèrent à ces mesures autoritaires une grande partie de leur efficacité. Depuis, le mouvement se poursuit car dans l'esprit des jeunes Tunisiens l'entreprise tunisienne devient un relais professionnel doit leur permettre d'acquérir en 2 ou 3 ans après la scolarité ou la sortie de F.P.A. une certaine expérience technique et d'obtenir ainsi plus emploi dans une entreprise européenne.

. Le problème dans deux types d'industries.

L'acuité du problème varie également selon les branches d'activités. On sera à cet égard deux types d'industries

- l'industrie chimique (raffinerie de pétrole; Bizerte),
- l'industrie textile (établissements de la SOGITEX).

La raffinerie de pétrole de Bizerte (S.T.I.R.) est une des premières réalisées après l'indépendance (en 1962) et elle constitue actuellement la seule unité de raffinage en Tunisie en attendant une deuxième unité en construction à Gabès. Elle traite plus de 1 Mt de pétrole. C'est l'exemple type d'industrie dite de capital, où la part des investissements est considérable, et celle de la main-d'oeuvre relativement limitée. Elle est donc en mesure d'offrir des salaires plus élevés à ses 350 employés dont 20 % de personnel administratif. En 1973, le salaire moyen des ouvriers était de 50 dinars (550 F environ) mois. Selon le chef du personnel, la raffinerie n'est pas touchée par l'émigration (1 seul départ en 2 ans) et le personnel présente une grande stabilité professionnelle.

Toute autre est la situation des industries de main-d'oeuvre dont l'exemple peut être fourni par les usines sahéliennes de la principale société nationale textile, la SOGITEX. Implantées au coeur d'une région possédant une longue tradition artisanale, ces établissements représentent la principale tentative pour affranchir la Tunisie de la tutelle des approvisionnements étrangers. Selon la direction interrogée à ce sujet en 1972, les trois établissements de Ksarl-Hellal-Moknine et Sousse ont perdu du fait de l'émigration, cette année-là, 10 % environ de la main-d'oeuvre notamment des tisseurs, des cardeurs et du personnel chargé de l'entretien des machines. Dans l'une des usines, il manquait à la reprise après les congés d'été une équipe d'ouvriers sur trois ! Le salaire horaire d'un tisseur était alors de 147 millimes (1,55 F) contre 103 pour un simple manoeuvre, la rémunération équivalente en France étant alors comprise entre 5 F et 7 F de l'heure. Un autre facteur qui aggrave localement cette situation est le blocage de la promotion professionnelle en raison de l'ancienneté de la création de l'usine; cette fuite de la main-d'oeuvre est aggravée ici par le

départ du personnel de maîtrise que la direction a préféré remplacer par des contremaîtres étrangers attachés à l'établissement par un contrat de plusieurs années. Le paradoxe d'une telle situation est tout à fait élatant.

D'autres industries de main-d'œuvre connaissent le même problème: l'industrie de la cellulose à Kasserine, l'industrie laitière, les constructions mécaniques : aux Ateliers Mécaniques du Sahel, on a compté en 1973 " pour un effectif ouvrier de 390 personnes, une cinquantaine de départs à l'étranger notamment dans les secteurs du polissage, de l'ajustage et des presses. On observe des pourcentages voisins dans certaines industries bizertines (13 % de départs en 1970 à la cimenterie P.C.B., 19 % dans la Société sidérurgique El Foulad)⁷.

En conclusion, le départ du personnel qualifié souvent explicable sur le plan individuel, accentue la fragilité de la jeune industrie tunisienne dont on sait par ailleurs la vulnérabilité. Deux inconvénients majeurs apparaissent nettement :

- la désorganisation souvent brutale de la production. On citera l'exemple de cette entreprise dont toute l'activité s'est trouvée paralysée du jour au lendemain par le départ d'un ouvrier hautement qualifié que l'on a pu convaincre de revenir in extremis au moment où il s'embarquait pour l'Europe,
- la pénurie de main-d'œuvre qualifiée de certains secteurs Ex Bâtiment T.P. dont le gouvernement a interdit le départ à partir de 71-72,
- la perte financière représentant le temps de formation et d'adaptation au travail industriel de cette main-d'œuvre. Le coût de cette hémorragie mériterait une analyse approfondie.

Ce type de problème montre en définitive que l'émigration des qualifiés se trouve au point de convergence de la migration ouvrière traditionnelle, de l'exode des compétences et de la fuite des "cerveaux" "brain drain" dont souffre la Tunisie dans tous les domaines (ingénieurs, médecins, chercheurs).

II. LA REINSERTION DES EMIGRES DANS L'EFFORT D'INDUSTRIALISATION : L'EXEMPLE DE L'ALGERIE

Des trois Etats de l'Afrique du Nord, l'Algérie est celui qui possède le plus grand nombre et la plus forte proportion d'émigrés. En 1975, 870.000 Algériens résidant à l'étranger dont 850.000 en France, soit 6 % environ de la population totale algérienne. C'est également celui qui s'est engagé le plus profondément dans une politique d'industrialisation massive. Cette double constatation induit une série de questions :

- l'industrie algérienne sera-t-elle en mesure de fournir des emplois à la main-d'œuvre expatriée qui est de 460.000 actifs actuellement?
- dans quelle mesure, l'expérience et la qualification professionnelle de ces travailleurs émigrés peut-elle contribuer à l'édification d'une économie industrielle dans un pays en voie de développement ?

⁷ DLALA (H.), op. cité.

1. Un programme d'industrialisation massive.

Il ne peut être question de reprendre en détail l'étude historique de l'émigration et de l'industrialisation en Algérie mais il faut cependant rappeler que ces deux mouvements ne sont pas synchrones. L'émigration a débuté pendant la colonisation dont elle apparaît comme une manifestation de dépendance, elle se poursuit pendant la phase de décolonisation dont le déroulement dramatique a ébranlé profondément les structures de l'économie et de la société algérienne. Elle a été arrêtée en 1973 sur décision du gouvernement algérien.

Inversement, l'industrialisation qui constitue depuis de nombreuses années un objectif prioritaire du régime socialiste, s'est accélérée et amplifiée ces dernières années, grâce aux possibilités nouvelles offertes par la prise de contrôle et la revalorisation de ses richesses pétrolières mais sa réalisation reste dépendante des termes de l'échange entre pays industrialisés et pays exportateurs de matières premières.

C'est ainsi que le 1er Plan quadriennal 1970-1973 a vu la réalisation de 107 projets industriels dont les plus importants sont la raffinerie d'Arzew (capacité 2,5 Mt), les unités de liquéfaction de gaz naturel à Skikda, l'aciérie de l'oxygène, les laminoirs, l'usine d'engrais à Annaba, le complexe de constructions mécaniques de Constantine, le complexe de véhicules industriels de Rouiba et la cimenterie de Meftah mise en service en 1974. Sans compter les hydrocarbures, le chiffre d'affaires de l'industrie algérienne a été multiplié par deux de 1969 à 1973.

Pour l'avenir proche, le programme du 2^e Plan (1974-1977) est encore plus ambitieux. Les investissements prévus seraient de l'ordre de 20 milliards de F par an pour 320 projets de grande envergure tels que l'usine d'automobiles d'Oran prévue pour 100.000 véhicules par an, la réalisation en cours de la raffinerie de Skikda (15 Mt), l'extension du complexe sidérurgique d'Annaba. Mais à côté de ces grosses unités de production souvent situées sur la côte, il y a également les nombreux projets industriels en cours de réalisation dans les régions de l'intérieur, en vue de rééquilibrer le schéma industriel du pays : par exemple, la construction de machines agricoles et l'électronique à Sidi-Bel-Abbès, la filature de la laine à Tébessa, une usine à Saïda....

La puissance de l'effort d'industrialisation va permettre à l'Algérie de disposer en 1980 de structures industrielles cohérentes (industrie de base, de transformation et de biens de consommation) qui devraient permettre de couvrir à près de 100 % les besoins en acier courant et en produits laminés, en véhicules particuliers et industriels, en tracteurs, en ciment, en tissus.

2. Un réemploi sélectif de la main-d'oeuvre émigrée.

L'ampleur du développement industriel détermine une augmentation très importante et une diversification très sensible de l'emploi dans ce secteur, bien que la création d'industries de haut degré technologique ne détermine pas une augmentation de l'offre d'emploi proportionnelle au capital investi. Malgré une certaine imprécision statistique, l'industrie algérienne - bâtiment, travaux publics et transports exclus - compterait en 1973 : 150.000 à 180.000 salariés. L'augmentation prévue pour la période 1974-1980 serait de 300.000 sur un total de 780.000 emplois non-agricoles.

Théoriquement, une telle expansion devrait permettre d'accueillir les 230.000 à 250.000 Algériens qui travaillent dans les industries européennes – à l'exclusion des 200.000 salariés du bâtiment dont la réinsertion paraît très problématique en raison de l'importance de la main-d'oeuvre déjà employée dans ce secteur en Algérie, mais la situation peut se modifier avec le lancement d'un vaste programme de construction de grands chantiers industriels. Cependant, malgré les progrès réalisés au cours du 1er Plan quadriennal, la situation de l'emploi reste grave dans le pays : 1.300.000 personnes seraient touchées plus ou moins par le chômage et le sous-emploi, et surtout, la pression des jeunes sur le marché du travail s'accroît chaque année, la demande additionnelle d'emplois atteindra 1 million de 1974 à 1980. Le déficit en postes de travail sera donc sérieux et il est douteux que la majorité des émigrés algériens puisse retrouver un emploi dans l'industrie algérienne avant 1980.

La catégorie d'émigrés la plus utile à l'industrialisation est celle du personnel de maîtrise et des ouvriers professionnels, étant donné l'abondance de la main-d'oeuvre ordinaire qu'une formation accélérée peut adapter au travail industriel. Or la main-d'oeuvre algérienne résidant actuellement en Europe est très faiblement qualifiée dans son ensemble. En 1971, sa répartition, selon la qualification professionnelle dans les industries françaises (non compris le bâtiment) s'établissait ainsi⁸ :

- manœuvres	28,7 %
- ouvriers spécialisés	58,4 %
- ouvriers qualifiés	12,0 %
- employés	0,7 %
- agents de maîtrise - techniciens	0,2 %
Total	100,0 %

Dans ces conditions, le nombre des émigrés susceptibles d'être réinsérés dans l'industrie algérienne est très limité, de l'ordre de 35.000 et ne pourra couvrir les besoins de l'Algérie en main-d'oeuvre moyennement et hautement qualifiée. Ainsi pour 1980, la demande en seuls techniciens et agents de maîtrise était estimée à 40.000. Sur le plan qualitatif, une certaine inadéquation se manifeste également. Le profil et la spécialisation professionnelle de la main d'oeuvre algérienne en Europe ne coïncident pas exactement avec les besoins exprimés en Algérie : "dans la métallurgie, par exemple, peuvent être trouvés (en Europe) de nombreux soudeurs, fondeurs, peintres, serruriers, mécaniciens de précision ou électroniciens"⁹. De même, la spécialisation des tâches, de plus en plus poussée dans les entreprises européennes, peut aller à l'encontre de la polyvalence souhaitable dans une industrie naissante.

3. Problèmes et perspectives de la réinsertion.

La majorité des Algériens résidant actuellement en France a gardé des liens très étroits avec le pays d'origine et chez eux "il existe une forte tendance au retour, tendance que la vague de racisme de l'hiver 1973-1974 n'a pu que renforcer"¹⁰, ainsi d'ailleurs que la grave crise de l'emploi qui touche actuellement les économies occidentales.

Mais si la volonté d'un retour définitif existe indiscutablement, les conditions nécessaires à la réalisation de ce projet ne sont pas encore réunies. Pour la majorité de ces

⁸ Enquête sur la main-d'oeuvre étrangère, Juillet 1971, Ministère du Travail.

⁹ TREBOUS M., Migrations et développement. Le cas de l'Algérie 1970, p. 193.

¹⁰ H. LE MASNE, Les émigrés algériens et la perspective du retour, Alger 1974, Mémoire de Sciences politiques, p. 517.

travailleurs qui est constituée de manoeuvres ou d'ouvriers spécialisés, l'incertitude de retrouver un emploi dans le secteur secondaire éloigne encore l'échéance. La plupart des O.S. , ne souhaitent pas revenir à un travail de type industriel, et sont surtout attirés par des activités tertiaires plus ou moins marginales (taxis - petits commerces). A titre de comparaison, une enquête faite auprès d'ouvriers turcs montre que 50 % désirent se réinsérer dans le commerce, 9 % dans l'agriculture, 7 % dans les transports, 9 % dans le bâtiment et 22 % dans l'industrie.

Mais le problème le plus immédiat se pose au niveau de la main-d'œuvre qualifiée. Chaque jour , la presse et les organismes responsables (Office National pour la main-d'oeuvre - O.N.A.M.O.) publient des offres d'emplois qui leur sont adressés. Mais celles-ci - si elles suscitent un intérêt très vif - ne sont pas acceptées sans discussion des conditions de retour.

Parmi celles-ci, la plus importante, aux yeux des émigrés n'est pas la rémunération mais la fourniture d'un logement. Ainsi dans une opération récente de recrutement par une société nationale algérienne, sur 45 candidats émigrés sélectionnés, 30 ont refusé car cette condition n'était pas remplie. Le problème a pris une dimension suraiguë en Algérie et les émigrés le savent bien. "L'exode rural", la croissance démographique rapide de la population (3,4 % et l'insuffisance des constructions de logements sont à l'origine de l'augmentation du taux d'occupation qui est passé de 2,47 en 1966 à 3 personnes par pièce¹¹". Une amélioration de la situation n'est prévue que pour 1980 le nombre de logements terminés chaque année devra passer de 25.000 en 1974 à 100.000.

Pour les rémunérations , les émigrés acceptent une baisse de leurs salaires nominaux par rapport à leurs revenus actuels en France (en moyenne 2. 000 à 2.500 F par mois pour un ouvrier professionnel). Leurs prétentions se situent à 1. 200 F environ ce qui reste très supérieur au salaire moyen urbain (400 F).

Mais d'autres freins interviennent lorsque l'ouvrier a été rejoint par sa famille - situation plus fréquente chez les qualifiés que chez les manoeuvres ou les O.S. - ou lorsqu'il a formé une famille en France (ménages mixtes). Le désir de ne pas troubler la scolarisation des enfants ou des adolescents, les difficultés supposées pour leur adaptation et leur insertion dans la société algérienne augmentent les appréhensions à l'égard de retour définitif.

Quoiqu'il en soit, il serait intéressant de pouvoir faire un bilan des réinsertions effectuées jusqu'à ce jour dans l'industrie algérienne, mais il n'existe malheureusement pas de statistiques officielles en ce domaine¹². Globalement, le nombre de retours définitifs en Algérie serait de l'ordre de 7.000 à 10.000 par an selon les estimations les plus sérieuses. Un dixième peut-être concernerait le recrutement par l'industrie à l'exclusion du bâtiment. Les principales opérations ont été réalisées par la SONATRACH en 1969 , par la Société Nationale de Sidérurgie pour le Recrutement d'Agents de maîtrise, de Chefs d'équipe à Annaba, par la S.O.N.A.C.O.M.E. à Constantine (qui a rencontré de grandes difficultés)¹³. Les relations s'établissent directement entre les entreprises et les travailleurs intéressés, soit à partir de la France - soit au moment des congés annuels - que les émigrés mettent à profit pour prospecter le marché algérien. L'O.N.A.M.O. peut également intervenir comme intermédiaire, mais actuellement elle se préoccupe de recruter des ouvriers qualifiés (niveau OP 2 et OP 3)

¹¹ A. BEIKAID et A. REMILI, Problèmes et politiques de réinsertion de la main d'œuvre immigrée en Algérie, Colloque de Vienne 1974

¹² Se reporter à *Hommes et Migrations* - Documents n°899, "Premières expériences de réinsertion"

¹³ Parmi 1.600 travailleurs de l'usine de tracteurs de la SONACOME à Constantine, 350 reviennent d'Europe, "Le Monde", mars 1975.

susceptibles de servir de cadres à la formation professionnelle dont les besoins sont considérables pour la décennie à venir.

Au terme de cette double analyse, deux constatations s'imposent :

- il paraît douteux que l'industrie maghrébine, algérienne en l'occurrence, puisse absorber la totalité de la main-d'oeuvre émigrée, la sélectivité des retours - en fait, si ce n'est en droit - restera la règle générale pour de nombreuses années encore. Selon les dernières déclarations gouvernementales (mars 1975) , 60.000 travailleurs émigrés et leurs familles seraient réintégrés dans l'économie algérienne avant 1978,
- il serait souhaitable que le contenu des relations migratoires entre la France et l'Afrique du Nord puisse évoluer de manière à répondre aux besoins de ces économies en cours d'industrialisation. Le terme de "coopération" est de plus en plus prononcé à cet égard (conversation franco-algérienne de l'année 1974) mais le passage de la déclaration d'intention à la définition et à la réalisation effective d'une telle politique suppose une transformation profonde de la gestion de l'emploi étranger dans les entreprises occidentales et françaises en particulier. Il s'agirait d'assurer l'alphabétisation et la promotion d'une main-d'oeuvre cantonnée jusqu'ici dans des tâches parcellisées et subalternes. D'autre part, l'ouverture, le redéploiement et l'adaptation de l'appareil de formation français (F.P.A.) aux besoins des économies en voie de développement serait, sur le plan public, un acte susceptible d'amorcer l'application d'une véritable politique de coopération migratoire. Enfin l'émigration – si elle reprend - devrait avoir pour finalité de contribuer au développement du pays exportateur de main-d'oeuvre , tel est le sens de l'accord conclu récemment entre l'Algérie et la R.D.A.

DISCUSSION APRES COMMUNICATION DE M. SIMON

M. BISSON. Quelles sont les grandes zones d'émigration actuellement en Algérie?

M. SIMON. L'émigration algérienne est actuellement arrêtée par suite de la décision du Gouvernement algérien en sept. 73 et de la suspension de l'immigration en France en août 74. Jusqu'à cette date, l'émigration restait assez fortement orientée sur l'Est du pays mais il faut noter l'importance croissante de la capitale, phénomène d'ailleurs constatable dans les deux autres pays. Mais il y a une diffusion à partir des foyers traditionnels les Aurès, la Grande Kabylie et des pôles urbains.

M. SIGNOLES. A propos des salaires dans l'industrie textile comme cause principale de l'émigration, je crois que le faible taux des salaires est d'autant plus ressenti que l'augmentation du coût de la vie est extraordinairement rapide, en Tunisie depuis l'ouverture sur l'extérieur et la suppression de tous les monopoles d'Etat depuis 1969. D'ailleurs la fragilité des industries d'Etat était due en partie à l'obligation de commercialiser à des coûts assez bas pour des raisons relatives à l'intérêt général de la population. Le changement de la politique économique depuis 1969, la suppression des monopoles a accéléré fortement l'inflation et l'aggravation actuelle de la crise sociale est due aux restrictions de l'émigration, à la stagnation des salaires, et à la poussée de l'inflation

M. SIMON. Tu as tout à fait raison. L'impact de l'inflation depuis 1969 est de plus en plus sensible et alimente le mouvement migratoire et parmi les facteurs d'inflation, il faut insister également sur le tourisme par le haut niveau de consommation de la population touristique et également par l'effet de démonstration sociale. Le rôle de l'inflation sur la migration externe est particulièrement sensible en milieu urbain au niveau des loyers car le problème du logement dans les villes tunisiennes semble presque aussi aiguë que dans les villes algériennes. La scolarisation, outre qu'elle a ouvert sur l'extérieur les horizons mentaux des Tunisiens, les a également rendus très conscients des difficultés matérielles, d'autant plus que les mass média déversaient sur elle les modèles de consommation de type occidental.

M. SIGNOLES. Est-il exact que certains centres de formation professionnelle sont financés par la France, la R.F.A., qui se réservent ainsi la recrute de cette main-d'oeuvre qualifiée.

M. SIMON. C'est exact mais il y a plusieurs aspects. La France, par exemple, admet annuellement un contingent de 400 à 500 jeunes qui viennent se perfectionner dans les centres de formation professionnels situés en France. D'autre part, ce pays finance également des centres de formation tunisiens comme la R.F.A. également pour ses propres besoins : cette main-d'oeuvre qualifiée est absorbée par le marché français. Enfin, il y a eu également des créations étrangères au titre de la coopération, comme le centre hôtelier de Gabès créé par les Suisses. Ce centre administré maintenant par les Tunisiens détermine par les méthodes de formation un milieu social et professionnel favorable à l'émigration. Selon une

enquête réalisée dans des centres de formation professionnels à Menzel-Bourguiba à Sousse, la moitié des stagiaires avait émigré soit dès la 1ère année après la sortie des centres soit 2 ou 3 ans après. Ce phénomène de départ est aggravé l'attitude des chefs d'entreprises tunisiennes qui refusent souvent de recruter cette main-d'oeuvre en raison disent-ils - des exigences de salaires – du décalage entre la formation sur du matériel moderne et parfois même sophistiqué et leur propre appareil de production techniquement moins évolué, en raison même sa mobilité et de son côté plus revendicatif que la main-d'oeuvre formée dans l'établissement.

- M. TROIN. Comme obstacle dans la réinsertion, le problème de la localisation du lieu de retour ne se pose-t-il pas également puisque un Kabyle par exemple n'accepterait pas forcément d'aller travailler à la SONACOME à Constantine ?
- M. SIMON. J'ai posé exactement la même question au responsable de l' O.N.A.M.O. à Paris qui est chargé du recrutement pour les nouvelles entreprises algériennes. Selon cette personne, ce problème ne se pose pas à côté de l'importance de la question de logement. Mais, est-ce un changement de mentalité ou un point de vue de responsable, je ne puis le dire. Mais il faut ajouter qu'un certain nombre d'ouvriers algériens voulant revenir en Algérie refusent catégoriquement les professions de la grande industrie car ils ont connu en France la condition d'O.S. Leur principal projet est de se réinsérer dans le commerce, ainsi une enquête réalisée auprès de 6.000 ouvriers turcs dont la situation est assez comparable à celle des Maghrébins montre que la moitié d'entre eux veulent se réinsérer dans le commerce et 22 % dans l'industrie.
- M. BISSON. A Ibiza, les entrepreneurs allemands profitent de leurs séjours pour embaucher de la main-d'oeuvre locale. Le même phénomène existe-t-il également en Tunisie ?
- M. SIMON. Effectivement le même phénomène se produit en Tunisie. A Hammamet qui est l'un des haut-lieux du tourisme tunisien, l'émigration s'effectue surtout vers l'Allemagne car c'est l'un des points de concentration des touristes allemands. Cela favorise les contacts entre les jeunes et les touristes et leur permet notamment de trouver un emploi en R.F.A.
- M. BISSON. L'avantage à Ibiza est que ces jeunes reviennent après avoir appris la langue et qu'ils se recasent comme standardistes dans les hôtels.
- M. SIMON. La perspective existe également en Tunisie en raison de l'importance du potentiel touristique et à long terme il est probable que ces Tunisiens espèrent revenir comme chefs de rang, cavistes mais au bout de plusieurs années d'absence à l'étranger.